



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 5/2016

le 23 mars 2016

Concerne :

Demande d'un crédit de Fr. 315'000.-- pour l'aménagement d'un trottoir à la route de Blonay sur le tronçon prévu entre le chemin du Crotton et le carrefour du chemin des Boulingrins au lieu-dit En Villard.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1) OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour but de solliciter, du Conseil communal, un crédit de construction pour la réalisation d'un trottoir à la route de Blonay (RC 740c en traversée) sur le tronçon compris entre le chemin du Crotton et le carrefour du chemin des Boulingrins, au lieu-dit En Villard.

2) PREAMBULE

Le développement des activités du Manège de Villard, en particulier des cours d'équitation pour les enfants et adolescents, a engendré une augmentation des utilisateurs, principalement âgés de moins de 18 ans. Le site est desservi par la ligne VMCV 203, avec un arrêt à l'intersection du chemin de la Crausaz et de la route de Blonay.

Actuellement, les usagers piétons du Manège de Villard longent le bord de la route de Blonay, depuis le chemin du Crotton jusqu'à l'entrée du manège. Les piétons qui souhaitent rejoindre le chemin des Boulingrins depuis le manège le font par un sentier en terre battue longeant la route de Blonay, également utilisé par les cavaliers et leur monture. Pour rejoindre le chemin des Boulingrins, les piétons ont également la possibilité d'emprunter le chemin de l'Auverney, situé à l'ouest de la route de Blonay, ou le chemin de Villard, situé à l'est.

Les buts de l'étude et du projet sont les suivants :

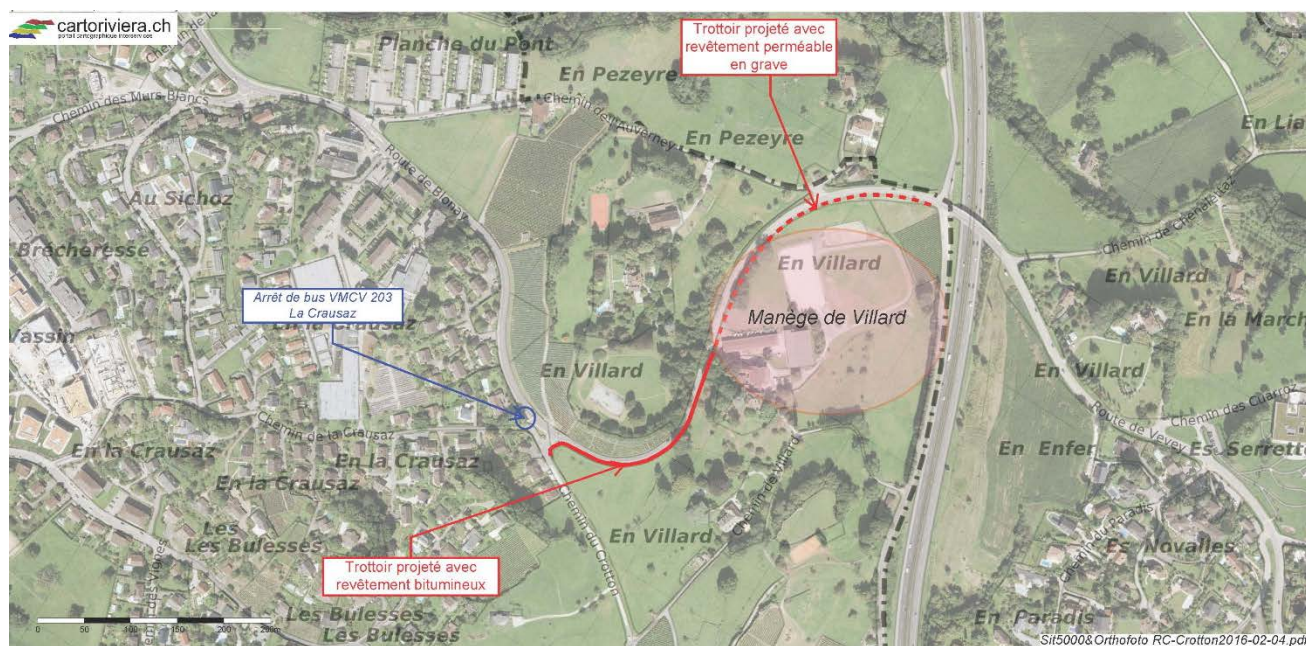
- sécuriser le cheminement piétonnier entre l'arrêt de la ligne VMCV 203 La Crausaz et le Manège de Villard ;
- aménager un cheminement pédestre entre le Manège de Villard et le chemin des Boulingrins, qui soit compatible avec la pratique de l'équitation ;



- aménager une bande cyclable sur la voie montante, dans la continuité de celle réalisée en 2015 sur la partie blonaysanne de la RC 740c ;
- répondre à l'interpellation de Mme Christiane Rithener (PS).

3) SITUATION

Le trottoir projeté se situera à droite de la chaussée en montant, depuis l'intersection du chemin du Crotton jusqu'au carrefour du chemin des Boulingrins avant le pont supérieur de l'autoroute. Le premier tronçon, soit jusqu'à l'entrée du Manège de Villard, sera en revêtement bitumineux et le solde en revêtement graveleux.



4) HISTORIQUE

La route de Blonay relie la Ville de Vevey au village de Blonay, en passant par les hauts de la commune de La Tour-de-Peilz. Elle a fait l'objet, dans les années 70, parallèlement au chantier de construction de l'autoroute, d'un élargissement et d'une réfection globale entre le chemin de la Crausaz et le chemin du Cuarroz sur le territoire de Blonay. Ces travaux ont été réalisés sous l'autorité du Service des routes du canton de Vaud.

Situé le long de la RC 740c, le site du Manège de Villard est affecté à l'équitation et à l'élevage de chevaux depuis 1905. La Commune de La Tour-de-Peilz est devenue propriétaire du fonds en 1993 et c'est la Société coopérative du Manège de Villard, au bénéfice d'un droit de superficie, qui l'exploite et le gère depuis lors. Le site est devenu, au fil du temps, un centre équestre régional.

5) LE PROJET

Descriptif du projet :

- construction, dans l'espace du domaine public N° 1 (RC 740c), d'un trottoir d'une largeur moyenne de 1,50 m. entre le chemin du Crotton et l'entrée du manège, comprenant une bordure de route en béton et un revêtement bitumineux, sur une longueur de 260 m. env. ;

- construction, dans l'espace du domaine public N° 1 (RC 740c) en bordure de la route, d'un trottoir d'une largeur moyenne de 1,50 m., de l'entrée du Manège de Villard jusqu'au chemin des Boulingrins, comprenant une bordure de route en béton et un revêtement perméable permettant le passage des chevaux et des piétons, sur une longueur de 340 m. env. ;
- intégration, dans le cadre desdits travaux, d'un tube de réserve pour l'éclairage public, bien que les équipements actuels ne posent pas de problème et répondent aux normes en vigueur.

Tous les autres services industriels ont été contactés et n'ont pas de projet à faire valoir dans le cadre de l'aménagement routier projeté.

Procédure d'autorisation :

Le projet a été soumis au Service des routes du canton, qui a émis un préavis favorable et déterminé une procédure d'enquête selon la LATC.

Le projet a été soumis à l'enquête publique du 21 novembre au 20 décembre 2015. Il a suscité deux interventions demandant :

- la prolongation du trottoir jusqu'au chemin des Boulingrins ;
- le balisage d'une bande cyclable sur la voie montante.

Ces deux demandes ont été prises en compte et intégrées au projet et dans les coûts de l'ouvrage.

6) LES COÛTS

Aspects financiers

Au vu du montant des travaux, un appel d'offres public, selon la procédure sur invitation de la LMP VD, a été effectué auprès de trois entreprises locales, avec délai de rentrée des soumissions au 20 novembre 2015. Un jury a été composé et la séance d'ouverture des offres a eu lieu le 21 novembre 2015. A cette occasion, les soumissions ont été contrôlées, analysées et évaluées. L'écart entre l'offre la moins chère et la plus élevée est de 7,3 %.

Les coûts se répartissent de la façon suivante :

Ouvrage routier

1	Installation de chantier	Fr.	15'850.--		
2	Travaux de terrassements	Fr.	37'300.--		
3	Fondations et revêtements	Fr.	142'700.--		
4	Eclairage public	Fr.	7'200.--		
5	Travaux en régie	Fr.	19'300.--	Fr.	222'350.--

Eclairage public

1	Construction du réseau	Fr.	11'025.--	Fr.	11'025.--
---	------------------------	-----	-----------	-----	-----------

Signalisation et marquage

1	Fourniture et pose de signalisation et marquage au sol	Fr.	6'700.--	Fr.	6'700.--
---	--	-----	----------	-----	----------



Honoraires

1	Géomètre	Fr.	2'500.--	
2	Ingénieur, phase I – étude	Fr.	12'200.--	
3	Ingénieur, phase II – exécution	Fr.	26'000.--	
4	Prestations diverses	Fr.	300.--	Fr. 41'000.--

Divers et imprévus

1	Estimation 5 % sur les travaux	Fr.	10'000.--	Fr. 10'000.--
	Total HT			Fr. 291'075.--
	TVA 8 %			Fr. 23'286.--
	Admis			Fr. 314'361.--
				Fr. 315'000.--

7) PLANNING

Sous réserve de l'acceptation du crédit de construction par le Conseil communal, les travaux seront réalisés dans le courant de l'été 2016 et dureront environ deux mois.

8) CONSEQUENCES FINANCIERES

Au plan des investissements et entretiens figure la somme de Fr. 90'000.-- pour 2015, qui ne comprenait que le tronçon allant du chemin du Crotton au Manège de Villard. Toutefois, le projet ayant fortement évolué dans le type d'aménagement (prolongation jusqu'au chemin des Boulingrins), le montant sollicité de Fr. 315'000.-- ne va pas péjorer le plan des investissements dans la mesure où la somme de Fr. 400'000.-- prévue pour le giratoire du chemin des Boulingrins sera reportée de 2016 à 2017 pour des raisons de procédures administratives.

9) PERSONNEL COMMUNAL

A part le suivi des travaux et la gestion des coûts, il n'y a pas d'incidence sur le personnel communal.

10) DEVELOPPEMENT DURABLE

a. social

Ce projet répond à une demande de la population, le Manège de Villard étant un site de rencontre pour les jeunes et moins jeunes pratiquant l'équitation. C'est également un lieu de rassemblement lors des concours, où la présence du public est la bienvenue. De plus, cela donne la possibilité à tous les piétons de se rendre à Blonay, notamment dans les établissements médico-sociaux se trouvant sur les bas de cette commune.

b. économique

L'investissement de ce projet peut être absorbé dans les investissements usuels de la Commune, d'autant qu'il répond à un besoin de toute la population.



c. environnement

Ce projet n'empiète aucunement sur des surfaces végétales, étant donné que son assise est déjà existante. Cela permettra particulièrement aux usagers du manège de pouvoir s'y rendre à pied en toute sécurité, depuis l'arrêt de bus situé à quelques centaines de mètres.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 5/2016,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la demande pour l'aménagement d'un trottoir à la route de Blonay sur le tronçon prévu entre le chemin du Crotton et le carrefour du chemin des Boulingrins au lieu-dit En Villard ;
2. d'accorder à cet effet, un crédit Fr. 315'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.047.00 « Aménagement d'un trottoir à la route de Blonay sur le tronçon prévu entre le chemin du Crotton et le carrefour du chemin des Boulingrins au lieu-dit En Villard » ;
3. d'amortir cet investissement par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 13'219'000.-- ;
4. d'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond de 85 millions accordé par le Conseil lors de sa séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé actuellement à hauteur Fr. 23'000'000.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  
Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Déléguée municipale : Mme Nicole Rimella

Adopté par la Municipalité : le 29 février 2016

Annexes : plans



Propriété du DOMAINE PUBLIC CANTONAL N°1

Pour le compte de: LA COMMUNE DE LA TOUR - DE - PEILZ

- Nom local: Route de Blonay
- Coordonnées moyennes: 556'670 / 145'615
- Zone: ---
- Protection des eaux: secteur uB
- Degré de sensibilité au bruit: proposé III
- Servitude RF: ---
- Altitude moyenne de la zone: 480 m.

PROJET DE CONSTRUCTION D' UN TROTTOIR

Echelle 1:500

Vevey, le 7 octobre 2015



MICHEL CARDINAUX
Ing. Géomètre officiel
1800 VEVEY

Dossier 8621 RICHARD & CARDINAUX S.A. Ingénieurs-géomètres officiels Rue des Bosquets 33 1800 VEVEY
Tél. 021 925 29 00 Fax 021 921 03 29 E-mail info@rcgeom.ch

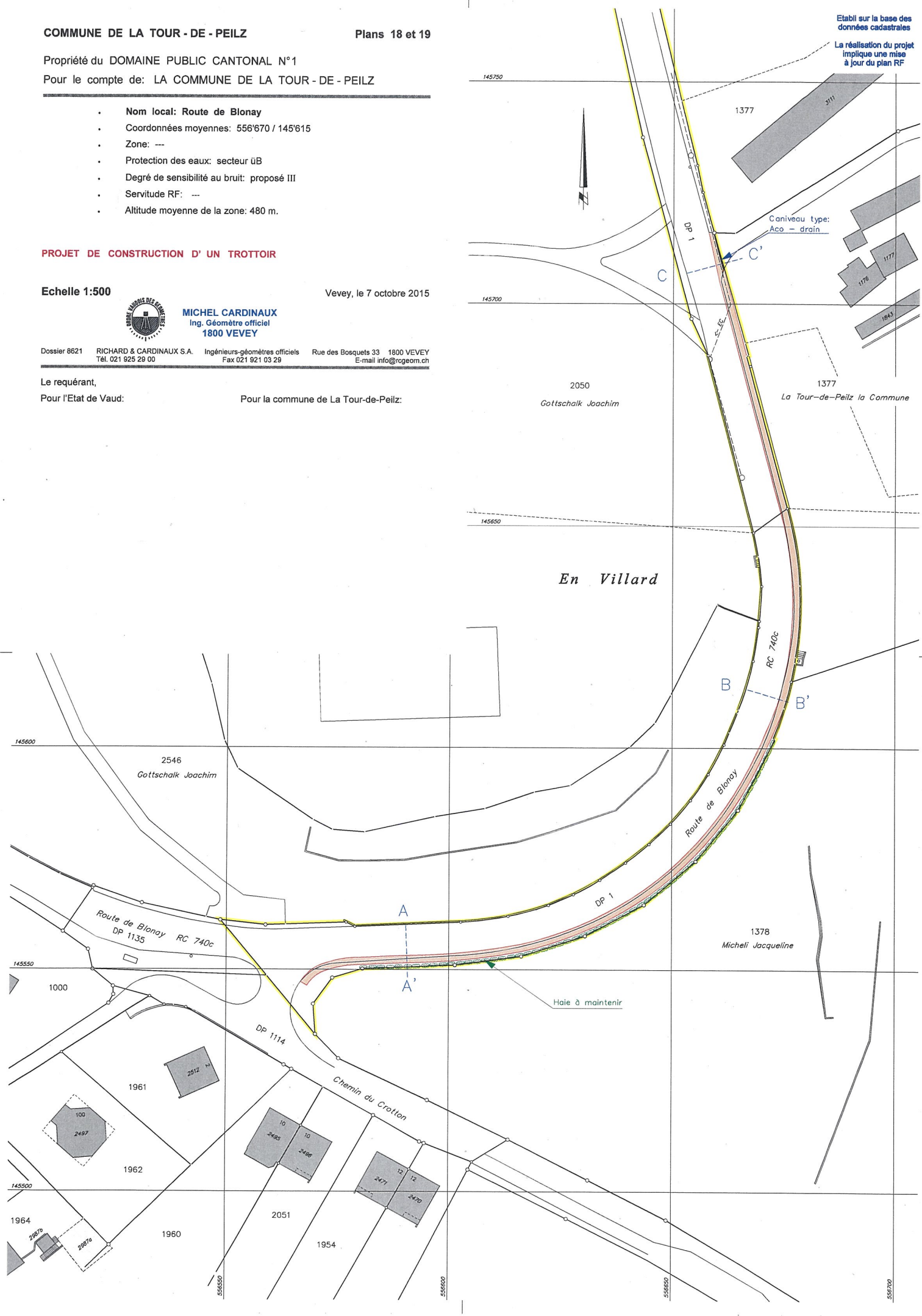
Le requérant,

Pour l'Etat de Vaud:

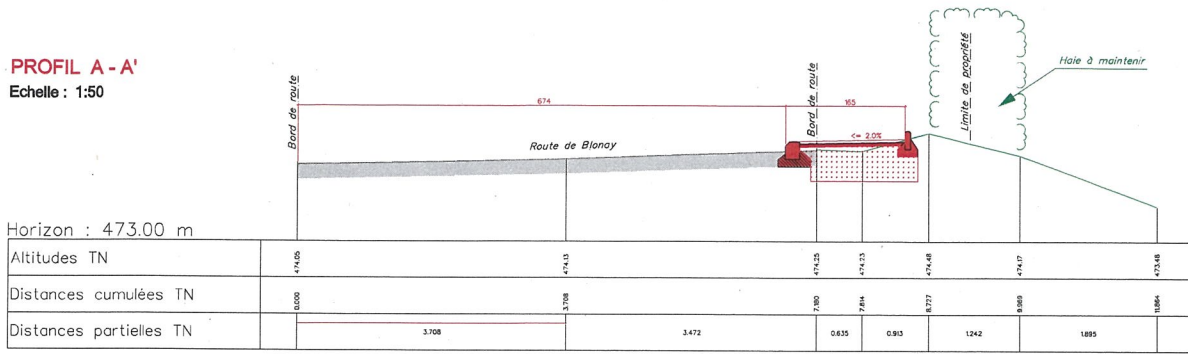
Pour la commune de La Tour-de-Peilz:

Etabli sur la base des données cadastrales

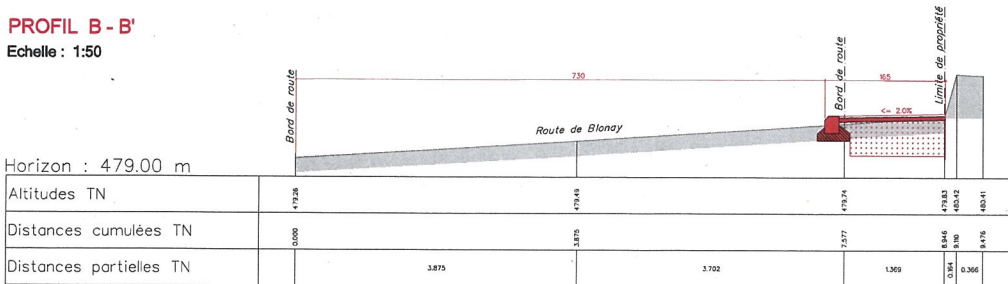
La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF



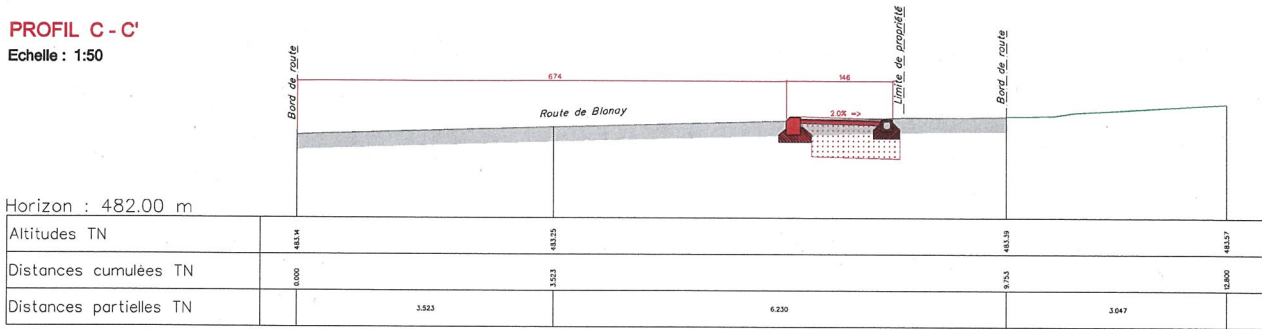
PROFIL A - A'
Echelle : 1:50



PROFIL B - B'
Echelle : 1:50

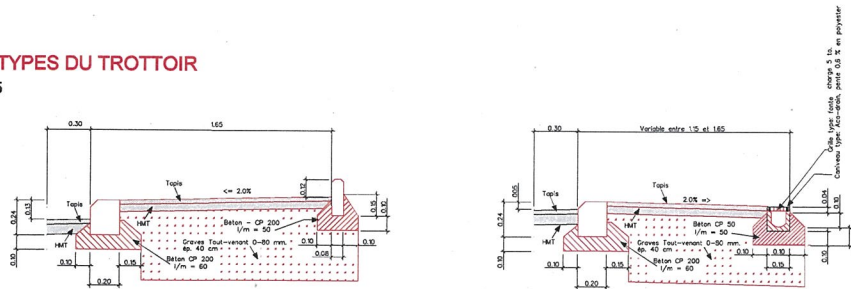


PROFIL C - C'
Echelle : 1:50



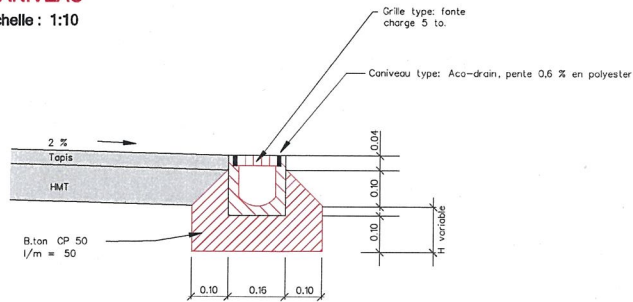
COUPES-TYPES DU TROTTOIR

Echelle : 1:25



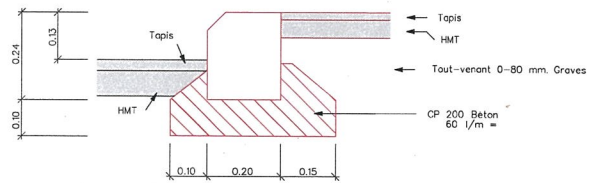
CANIVEAU

Echelle : 1:10



BORDURE BÉTON 20 / 24 - Etat de Vaud

Echelle : 1:10



BORDURETTE BN 8 / 25

Echelle : 1:10

